

Bilan de compétences

Tout Public

BILAN DE COMPETENCES

Répondre aux interrogations du bénéficiaire en activité sur sa situation professionnelle, confirmer un choix, réinterroger la suite de sa carrière.

Réf.
BCES2/001



Co-construction d'un parcours personnalisé à Distance ou en Présentiel ou Mixte

12h de parcours à 24h parcours sur 3 sem à 4 mois - 1600€HT* à 2300€HT* /pers à adapter en fonction de votre statut

OBJECTIF GENERAL

- Explorer et valoriser les compétences personnelles et professionnelles, les aptitudes et les motivations du bénéficiaire
- Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière
- Analyser la faisabilité du projet au regard aux besoins socio-économiques du territoire de vie et d'activité du bénéficiaire.

En somme, l'objectif pédagogique d'un bilan de compétences est d'aider une personne à mieux se connaître, à identifier ses compétences et ses points d'amélioration afin de définir un projet professionnel ou de formation adapté à ses besoins et à ses attentes.

CONTENU

Le bilan de compétences est un outil stratégique pour définir et mettre en place un projet d'évolution et/ou de reconversion professionnelle. Le parcours peut s'adapter en durée et en contenu aux caractéristiques de la personne et aux objectifs du bilan.

Les objectifs opérationnels de cette prestation sont de cette prestation sont :

- Identifier vos compétences et vos compétences transférables
- Réaliser votre portefeuille de compétences
- Etablir votre profil de personnalité incluant vos atouts et vos points de vigilance
- Identifier vos valeurs professionnelles
- Faire l'inventaire de vos intérêts professionnels
- Identifier vos restrictions d'aptitudes et les moyens de compensation
- Explorer et dégager des pistes d'orientation professionnelle réaliste(s) et réalisable(s)
- Valider un ou plusieurs projet(s) professionnel(s) réaliste(s) et réalisable(s)
- Vérifier l'adéquation entre votre profil, votre handicap et le marché de l'emploi
- Définir les étapes de votre plan d'action pour la mise en œuvre de votre projet
- Formaliser vos axes de développement (formation, VAE...)

Les étapes de la prestation sont :

Avant le début de la prestation, un entretien d'accueil vous est proposé pour vous présenter notre structure, le cadre légal, les objectifs, le déroulement, la durée et les outils du bilan.

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases :

1. Phase préliminaire - (2 heures)

- Analyser votre demande et son contexte • Confirmer votre engagement dans la démarche • Présenter les conditions de déroulement et les méthodes et techniques utilisés • Résumer votre parcours personnel et professionnel • Evaluer les atouts et freins potentiels • Analyser vos restrictions médicales • Formaliser les objectifs visés

2. Phase d'investigation - (14 heures)

- Identifier vos compétences (savoirs, savoir-faire, savoir être) • Explorer vos valeurs, intérêts professionnels, aptitudes et motivations • Déterminer des possibilités de transition ou d'évolution professionnelle • Elaborer un ou des projets professionnels et étudier leur faisabilité • Valider la pertinence du ou des projets en fonction du marché de l'emploi et de la situation du bénéficiaire. • Identifier des besoins éventuels de formation ou de VAE • Développer les techniques de recherche d'emploi • Co-construire un plan d'action

3. Phase de conclusion - (2 heures)

- Analyser vos compétences professionnelles et personnelles • Formaliser votre ou vos projets professionnels • Présenter des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle (incluant les possibles formations, demande de VAE, etc...) • Présenter les éléments favorisant la réalisation et la pertinence du ou des projets professionnels. • Remise du plan d'action pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels • Valider un document de synthèse du bilan • Procéder à l'Evaluation à chaud.

La charge de travail personnel à prévoir pour le bénéficiaire est répartie de la façon suivante 24h (18h d'entretien et 6h de travail personnel) 18h (14h d'entretien et 4h de travail personnel) ou 15h (11h d'entretien et 4h de travail personnel) ou 12h (9h d'entretien et 3h de travail personnel).

ENTRETIEN DE SUIVI : Un RDV de suivi est prévu 6 mois après la fin du bilan (RDV par téléphone ou en présentiel selon les préférences du bénéficiaire)

Délai d'accès

Entrées/sorties permanentes

Délai d'accès moyen : 1 mois

Accès via prescription par un référent, demande employeur, site internet, CPF

*Nos prix sont nets de taxes et s'entendent tous frais formateur compris : hébergement, salaire, repas ...

PUBLIC CONCERNE

Demandeurs d'emploi ou salariés, en situation de handicap, engagés dans un parcours d'insertion, de reconversion ou de transition professionnelle en milieu ordinaire de travail

MODALITES D'AMMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien préliminaire

INTERVENANT(E)(S)

Praticien professionnels qualifiés dans le domaine de l'accompagnement et notamment au bilan de compétences

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Moyens

- Supports pédagogiques, Liens sites, Mise en situation, Analyse de pratique, Echanges interactifs, environnement capacitant probant au développement des compétences

Postures pédagogiques

- Ecoute Active, Neutralité, Empathie, Reformulation, Clarification, Encouragement, Responsabilisation, Flexibilité, Orientation, Solution, Patience...

Outils pédagogiques

- Grille de restrictions médicales, Portfolio des compétences, Grille d'autoévaluation et autodiagnostic, Test de personnalité au travail, Test d'intérêts professionnels, Test d'aptitudes, Plateforme, Fiche d'enquêtes métiers, Fiches de réflexion, Possibilité de Convention Période de Mise en Situation Professionnelle, Liste de sites utiles

ACCOMPAGNEMENT DES LE PREMIER CONTACT

Le bénéficiaire bénéficie d'un accompagnement avant, pendant et après la formation. Les équipes administratives, pédagogiques et techniques restent entièrement disponibles, par téléphone, par email ou sur place pour toute demande émanant du bénéficiaire.

DISPOSITIF D'EVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Avant la formation : évaluation des besoins et de la motivation

Pendant la formation : Evaluation au travers des exercices pendant les entretiens et du travail à faire

En fin de formation : A chaud évaluation de la formation et à froid à 6 mois + entretien à 6 mois

CADRE REGLEMENTAIRE

Le cadre légal du bilan de compétences est défini dans le Code du travail (articles L. 6313-4 et R. 6313-5 à R. 6313-8)

Engagement de ES2 Management aux principes de **Neutralité**, d'**Intégrité**, de **Confidentialité**. Recueil du **Consentement du bénéficiaire**.



Nous sommes engagés dans une démarche continue de progrès en terme d'accessibilité généralisée

Si vous êtes en situation de handicap n'hésitez pas à nous contacter, notre référent handicap répondra à toutes vos questions. Cette prestation est accessible à toute personne en situation de handicap. Les adaptations seront étudiées au cas par cas en fonction de la situation de handicap du bénéficiaire pour s'assurer que le bilan de compétences puisse être dispensé dans des conditions optimales.

METHODES PEDAGOGIQUES

Séances sous forme d'entretien individuel avec réalisation de nombreux exercices et un travail réflexif à réaliser entre chaque séance. Transmission d'outils (questionnaires, tests, brainstorming, swot, études de cas, enquêtes, recherches documentaire, jeux de rôles) et de méthodes permettant une exploration approfondie des compétences, expériences et aspirations personnelles. **Un Soutien à l'engagement du bénéficiaire** et appui de la compréhension des concepts clés grâce à l'interaction et à la rétroaction en temps réel dans le but d'aboutir à une vision claire et détaillée des compétences, des intérêts et des aspirations professionnelles. Possibilité de s'exprimer sans craindre le jugement de valeur.

Formalisation à l'issue du bilan

Délivrance d'une Synthèse écrite reprenant les éléments essentiels remise au bénéficiaire et communiqué à son conseiller et/ou son employeur avec son consentement

Modalités de mise en oeuvre de la prestation

Durée de la prestation :

24 heures sur 3 semaines à 4 mois

6 à 10 entretiens d'1h30 à 2h00

Rythme adapté au bénéficiaire

Co-construites : Présentiel et/ou à distance ou Mixte